



Délibération DEL2022-129

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

**Pouvoirs** : LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

**Absents** : LELUBEZ Marlène, Guillaume LELANDAIS

**Secrétaire de séance** : GALLUET Bruno

**Objet** : LABEL DE LA RECONSTRUCTION

Madame Stéphanie Ries, Maire-adjointe déléguée aux affaires culturelles et à la communication, rappelle que, depuis plusieurs mois, la commune de Saint Sauveur le Vicomte, en partenariat avec l'Agglomération du Cotentin, a engagé une réflexion sur une éventuelle candidature afin d'obtenir le label de la reconstruction, porté par la Région Normandie.

Une présentation a été faite au conseil municipal du 27 octobre dernier dont Mme Ries rappelle les grandes lignes :

- Reconnaissance du Patrimoine de la Reconstruction en tant que patrimoine spécifique de la période,
- Patrimoine méconnu lié à un évènement historique traumatique,
- Patrimoine vieillissant nécessitant reconnaissance et restauration,
- Médiation et valorisation de ce patrimoine en intégrant notre pôle culturel dans les animations.

Dans le cadre de la démarche initiée par la Région Normandie de labellisation du patrimoine de la reconstruction, la commune de Saint Sauveur le Vicomte est candidate car son histoire contemporaine est indissociable de l'histoire de la Libération de l'Europe en 1944-1945.

La commune de Saint Sauveur le Vicomte a payé un lourd tribut en juin 1944. La reconnaissance du label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » s'inscrit dans le travail mené depuis de nombreuses années par le Pays d'Art et d'Histoire Le Clos du Cotentin dans des démarches de connaissance, de valorisation et de promotion du bourg de Saint Sauveur le Vicomte reconstruit et transformé dans l'après-guerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acte la candidature de la commune au Label Patrimoine de la Reconstruction en Normandie,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS